



THOMAS RAMAEKERS

Lawyer – Associate

Spécialisé en:

- Droit des sociétés
- M&A et Venture Capital

+32 (0)2 761 07 05

thomas.ramaekers@monardlaw.be

[Let's connect on LinkedIn](#)

Thomas Ramaekers est spécialisé en droit des sociétés et assiste ses clients dans leurs activités quotidiennes, leurs levées de fonds et leurs transactions, en mettant l'accent sur les financements en capital-risque, les fusions et acquisitions et les plans d'intéressement en actions.

Thomas est diplômé de l'Université de Louvain (KUL) et est devenu membre du barreau de Bruxelles en 2019. En 2021, il a obtenu un master supplémentaire en droit des sociétés à l'Université de Louvain (KUL).

Thomas a rejoint le cabinet Monard en 2022.

PUBLICATIONS

2016

T. RAMAEKERS, "The European Court of Justice in the Kornhaas case: material v formal interpretation of art. 4 (1) EIR.", *Tijdschrift @jpr.be* 2016, afl. 2016/3, 48-57